



## **COMMUNIQUE**

**Objet** : Nouvelle publication « La responsabilité Elargie des Producteurs - Filière des déchets d'équipements électriques et électroniques - en 12 pages ».

### **La REP DEEE : faire le bilan avant le réagrément**

Pour ce deuxième numéro de notre série sur les filières REP, le Cercle National du Recyclage s'est penché sur les déchets d'équipements électriques et électroniques. En effet, la période d'agrément des éco-organismes pour cette filière, déjà renouvelée pour un an, arrive à échéance le 13 décembre 2021. Ainsi, les négociations sur le nouvel agrément attribué sur la base d'un nouveau cahier des charges en cours de rédaction vont pouvoir démarrer. Représentant l'intérêt des collectivités locales en charge de la gestion des déchets lors des prochains échanges, le Cercle National du Recyclage s'appuie sur son analyse pour émettre des recommandations afin d'améliorer la filière dans sa globalité. Le bilan de la filière DEEE, étudiée entre 2015 et 2019, ainsi que les propositions du Cercle National du Recyclage sont synthétisés dans la fiche intitulée :

### **La responsabilité Elargie des Producteurs - Filière des déchets d'équipements électriques et électroniques - en 12 pages**

À ce jour, il existe une dizaine de filières en activité et en interaction avec le service public. Ces filières sont très diverses au niveau : de leur organisation, du dispositif mis en place, du fonctionnement des éco-organismes, de leur statut juridique, de leur contrôle, etc. Pour mieux comprendre leur fonctionnement et suivre leurs résultats, le Cercle National du Recyclage proposera pour chaque filière, en fonction de la date de réagrément, un document permettant de retranscrire de façon transparente et synthétique son analyse de l'atteinte des objectifs. La première fiche publiée portait sur la filière des emballages ménagers. D'autres filières REP sont en cours d'analyse et leurs résultats seront publiés prochainement sous le même format.

Ce document est consultable et téléchargeable librement sur le site [www.cercle-recyclage.asso.fr](http://www.cercle-recyclage.asso.fr), dans la rubrique « Dossiers techniques » :

<https://www.cercle-recyclage.asso.fr/images/stories/pdf2/dossiers-techniques/fiche%20rep%20D3E%202021.pdf>.

\*\*\*\*\*

Contact Presse :

**Cercle National du Recyclage**

Bertrand BOHAIN

E-mail : [bbohain@cercle-recyclage.asso.fr](mailto:bbohain@cercle-recyclage.asso.fr)  
[www.cercle-recyclage.asso.fr](http://www.cercle-recyclage.asso.fr)

***Le Cercle National du Recyclage a été créé en 1995 pour promouvoir le développement de la collecte sélective des déchets ménagers en vue de leur recyclage et aussi pour défendre l'intérêt général dans le domaine de la gestion des déchets. L'action politique de l'association qui regroupe tous les maillons de la « chaîne » du recyclage se fonde sur la priorité donnée au recyclage au sein d'une gestion multi-filières. En ce sens, le Cercle National du Recyclage milite depuis près de 25 ans pour le passage d'une économie linéaire à une économie circulaire.***